



Effectif national :
 Entre 38 100 et 58 700 couples entre 2019 et 2022



Effectif régional en PACA :
 Entre 400 et 800 couples

Tendances nationales nisseurs

	Court terme		Long terme	
Effectif	→	18 %	↗	64 %
Répartition	→	7 %	↗	22 %

Patrinat (2025).

Distribution en PACA

En PACA, le Milan noir est assez répandu dans l'ensemble de la région. Il évite toutefois les zones montagneuses. Les densités les plus importantes se trouvent dans les vallées du Rhône et de la Durance. En migration, le Milan noir est très commun et forme de grandes troupes pouvant compter plusieurs centaines d'oiseaux. Quelques rares individus hivernent au sein de groupes de Milans royaux, dans la plaine de Crau.

Description

Le Milan noir est un rapace de taille moyenne (envergure de 1,40 mètre). Sa couleur générale est brun sombre, au contraire du Milan royal, *Milvus milvus* qui présente des teintes rousses et des plaques blanches marquées sous les ailes. La queue du Milan noir est moins fourchue que celle du Milan royal. Il peut être très bruyant en période de reproduction.

Écologie & principaux habitats

Le Milan noir est un rapace migrateur effectuant son retour courant mars. Dans les zones favorables, les oiseaux peuvent former des colonies lâches comptant quelques dizaines de couples. La femelle pond 2 à 3 œufs dans une aire composée de branches mais aussi de déchets (chiffons, papiers, plastiques). La reproduction est rapide et l'envol des jeunes a lieu vers la mi-juin. Le Milan noir est un rapace opportuniste. Il fréquente les décharges dans lesquelles il trouve sa nourriture, mais aussi les bords de rivières et de routes à la recherche de carcasses. Il profite également des moissons et des labours pour se nourrir des insectes ou micromammifères. Dès la mi-juillet, les oiseaux entreprennent leur migration postnuptiale qui les conduit sur le continent africain.



Habitats préférentiels

Minéraux	Herbeux	Arbustifs	Forestiers	Humides	Agricoles
	Prairies humides, prairies pâturées	Garrigues basses, landes	Forêts feuillues, mixtes, ripisylves, haies, arbres isolés	Marais, rivières, lacs	Labours

Zones de protection spéciale où l'espèce est présente

Statut biologique	ZPS concernées
Nicheur certain	Camargue (FR9310019), Crau (FR9310064), Etangs entre Istres et Fos (FR9312015), Garrigues de Lançon et Chaines alentour (FR9310069), La Durance (FR9312003), Les Alpilles (FR9312013), Marais de l'île vieille et alentour (FR9312006), Marais de Manteyer (FR9312020), Marais entre Crau et Grand Rhone (FR9312001), Plaine des Maures (FR9310110), Plateau de l'Arbois (FR9312009), Plateau de Valensole (FR9312012), Préalpes de Grasse (FR9312002)
Nicheur probable	Basse vallée du Var (FR9312025), Colle du Rouet (FR9312014), Massif du Petit Luberon (FR9310075), Montagne Sainte Victoire (FR9310067), Verdon (FR9312022)
Nicheur possible	Falaises de Niolon (FR9312017), Salines de l'Étang de Berre (FR9312005), Salins d'Hyères et des Pesquiers (FR9312008)
Passage / hivernant	Bec de Crigne (FR9312023), Falaises de Vaufrèges (FR9312018), Îles d'Hyères (FR9310020), Îles Marseillaises (FR9312007), Le Mercantour (FR9310035), Les Ecrins (FR9310036), Sainte-Baume occidentale (FR9312026), Vallée du Haut Guil (FR9312019)

Enjeu de conservation en région PACA

Espèce protégée*	
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

* Statuts détaillés en annexe

Risques

	Caractéristiques du projet	Sensibilité	Risques
Bruit	Bruit (engins motorisés, chantier...)	Reproduction	En période de reproduction, dérangement lors de l'installation et de l'élevage des jeunes
	Fréquentation humaine conséquente (bruit, piétinement...)	Reproduction	Risque de dérangement à proximité des sites de reproduction
Eaux	Modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)		Assèchement des zones humides
	Modifications des eaux de surfaces (drainage, turbidité, curage, enrochement...)		Assèchement des zones humides
Sols	Terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage...)	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Forte artificialisation des sols (bétons, goudron...), bâtiments, parkings	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Modification chimique des sols (épandage, boues, engrais...)		Risque peu important
	Excavation importante (>2m), carrière, tunnel	Toute l'année	Destruction d'habitats
Végétation	Changement drastique de couvert végétal (défrichement, plantation...)	Toute l'année	Fermeture du milieu, destruction des ripisylves, coupes forestières au niveau des sites de nidification
Divers	Rejets (macro-déchets, lixiviats, poussières...)		Risque peu important
	Ouvrage hydraulique ou linéaire, avec ruptures de continuités écologiques	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Mats, pylônes, câbles aériens, pales	Toute l'année	Collisions et percussions
	Travaux en falaise		Risque peu important
	Éclairages nocturnes		Risque peu important
	Barrières, grillages => risque si peu perméable à la circulation des espèces	Toute l'année	Collisions et percussions

Périodes de sensibilité

Saisons	Printemps			Été			Automne			Hiver		
	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02
Migration prénuptiale												
Reproduction												
Migration postnuptiale												
Hivernage												
Sédentaire												

Sensibilité: ■ forte ■ moyenne ■ faible

Facteurs de vulnérabilité/ Menaces potentielles

- ▶ Espèce fréquentant les milieux humides.
- ▶ Espèce migratrice : conditions d'hivernage aléatoires.

Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- ▶ Collisions avec le réseau électrique.
- ▶ Tirs et destructions illégales (empoisonnements).
- ▶ Destruction des zones humides qui jouent un rôle important dans la recherche de nourriture.
- ▶ Fermeture des centres d'enfouissements et décharges.

Recommandations

Le Milan noir se porte plutôt bien à l'échelle de la France et de la région PACA. Cependant, des menaces persistent, notamment sur les habitats qu'il fréquente. Il est conseillé de préserver les ripisylves, qui jouent un rôle clé tant pour la recherche de nourriture que pour les sites de nidification. Les câbles électriques entraînent des collisions et doivent être neutralisés dans les zones à fortes densités. Enfin, l'utilisation de poisons pour la lutte contre les micromammifères est à proscrire afin d'éviter des pertes chez cette espèce charognarde.

Liens utiles

- DOCOB : side.developpement-durable.gouv.fr
- Fiches INPN : inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche
- Données naturalistes : faune-paca.org et silene.eu
- DREAL : paca.developpement-durable.gouv.fr
- Bibliographie : Flitti A., Kabouche B., Kayser Y. & Olioso G. (2009). *Atlas des oiseaux nicheurs de PACA*. LPO PACA. Delachaux & Niestlé, 544 p. Patrinat (coord.), 2025 - *Résultats synthétiques de l'évaluation des statuts et tendances des espèces d'oiseaux sauvages en France, période 2019-2024*. Rapportage article 12 envoyé à la Commission européenne, novembre 2025.